



ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Synthèse

Mont-sur-Rolle, le 8 décembre 2016

Le jeudi 1^{er} décembre dernier, la commune de Saint-Prex a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), forte de 71 communes. A cette occasion, M. Gérald Cretegnny, Président du Conseil de Fondation de la FAJE et Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, sont venus présenter « Le redéploiement de la politique de subventionnement de la FAJE dès 2017 ».

Présentation de M. Gérald Cretegnny et Mme Sylvie Lacoste

Après avoir rappelé les missions de la FAJE, les intervenants ont rappelé le contexte du redéploiement de leur Fondation, notamment la révision de la LAJE, RIE III et l'impact de la motion Lusier et consorts.

Ils ont ensuite détaillé les principes qui guident l'action de la FAJE et procédé à un comparatif de règles actuelles et futures de subventionnement.

Pour finir, ils ont présenté un comparatif des moyens financier de la FAJE en 2016 et 2017 ainsi que les défis qui attendaient leur Fondation et les réseaux dans les années à venir.

S'en est suivi une série de questions auxquelles ils ont répondu avec compétence et précision.

Nota bene : à la demande de M. Cretegnny et de Mme Lacoste, leur présentation ne sera mise à disposition sur notre site Internet qu'après l'adoption du budget du Canton de Vaud par le Grand Conseil vers la mi-décembre.

Adhésion de la commune de Montricher

Cette Assemblée a été l'occasion heureuse d'accueillir un nouveau membre au sein de l'AdCV, à savoir la commune de **Montricher**. Son Syndic, **Monsieur Didier Amez-Droz**, accompagné de 2 membres de sa Municipalité, est venu présenter en quelques mots sa commune. Comme il se doit, il a été salué par un tonnerre d'applaudissements.

Budget 2017

Le budget 2017, qui a été approuvé lors de cette assemblée, a été établi avec un nouveau logiciel et selon un plan comptable légèrement différent de celui utilisé jusqu'alors. Il résulte de cette situation que la comparaison compte à compte avec les années précédentes n'est parfois plus possible ou, au moins, plus difficile à effectuer, une partie des charges étant répartie de manière différente.

Le budget 2017 présente un excédent de charges de **CHF 12'420.-**.

Le montant des cotisations est budgété à **CHF 282'000.-** pour 70 communes (nota bene : avec Montricher, qui a adhéré après l'établissement du budget, nous serons 71) de notre



Association en 2017. Cette cotisation, calculée selon une échelle dégressive, reste fixée à CHF 2.80 par habitant pour les 2000 premiers d'entre-eux.

Le total des recettes s'élève à **CHF 297'000.-**

Le total des charges se monte à **CHF 309'420.-**

Les fonds de réserve demeurent inchangés : **CHF 160'000.-**

Aménagement du territoire

Les résultats des consultations sur le PDCn et la partie aménagement du territoire de la LATC ont été rendus publics il y a quelques semaines. Ces deux objets sont actuellement en cours d'examen auprès de Commissions du Grand Conseil. Il est prévu que le 9 décembre prochain, la Commission chargée de la LATC auditionnera l'AdCV.

A ce stade, le bilan suivant peut être tiré au sujet des plus importantes remarques/propositions formulées par l'AdCV :

Pour le PDCn

Retenue :

- Année de référence 2014 avec un taux de développement de 0,75% pour les villages.

Non retenues :

- Possibilité de redistribuer des taux de développement non-utilisés aux villages du district, retenue pour les agglomérations compactes mais pas pour les villages ;
- Assouplissement du système pour permettre de traiter les cas particuliers soumis par les communes.

Pour la LATC

Retenues :

- Art 3 : plus d'inscription obligatoire aux REG A et B (demande AdCV) ;
- Article 46 : comme signalé par l'AdCV, les délais prévus dans l'avant-projet étaient trop courts. Ils ont été prolongés et le temps passé en procédures judiciaires est décompté ;
- Art 64 : la taxe sur la plus-value plafonnée à 20%, gérée par le Canton et non-fusionnée avec la taxe sur les équipements communautaires (demandes de l'AdCV).

Non retenues :

- Art 8 : le maintien de la possibilité (très critiquée) de déléguer des compétences du GC au CE ;
- Art 9 : le plan directeur cantonal a force obligatoire → menace l'autonomie communale. Même remarque à l'art. 19 al. 4 (enjeux importants non définis) ;
- Art 32 : les zones à affectation différée. C'est une demande de l'AdCV. Dommage que ces zones ne soient pas affectées prioritairement à la construction au bout des 15 ans comme nous le proposons.



A noter par ailleurs que la Commission chargée d'examiner la révision de la LATC a décidé d'auditionner l'AdCV le 9 décembre. D'autre part, la Commission chargée du PDCn devra prévoir quelques réunions supplémentaires pour achever ses débats.

Enfin, il est rappelé que le manifeste sur l'aménagement du territoire a été lancé à l'initiative d'un certain nombre de Syndics du district de Nyon et que contrairement à ce qui s'est dit parfois, l'AdCV n'est pas l'instigatrice de cette démarche et n'y pas été directement associée non plus.

Facture sociale

Lors de cette assemblée, différents slides ont été présentés. Il en ressort notamment qu'entre 2011 et 2015, la facture sociale a progressé nettement plus rapidement que selon les estimations du Canton, qui tablait sur une hausse annuelle de 4,5%. En réalité, cette hausse a été de 6,3% en moyenne (6,8% en 2015).

Selon les projections du Conseil d'Etat, la participation des communes à la facture sociale devait atteindre un montant d'environ **CHF 803 millions** à l'horizon 2020. En fait, la facture atteindra très probablement **CHF 886 millions**. A noter que la différence sera de **CHF 83 millions** par année et correspondra à **environ 3 points d'impôts communaux**.

Il découle de ce qui précède que les effets financiers réels de l'accord Canton-Communes de 2013 seront nettement plus modestes que ceux annoncés :

- Effet financier estimé 2013 – 2020 en faveur des communes : **CHF 752 millions**

Force est de constater que l'effort financier du Canton est érodé par la progression de la facture sociale et qu'en fin de compte, le « cadeau » fait aux communes sera nettement inférieur aux 752 millions promis à l'horizon 2020.

Il convient également de noter que certains des éléments qui composent la facture sociale ont fortement évolués ces dernières années.

En comparaison des années 2011 et 2015, les subsides à l'assurance-maladie affichent une progression de 53,5% et la participation à l'assurance chômage et au RI représente 24,3% d'augmentation. La forte évolution de la participation à l'assurance chômage et au RI est doublement inquiétante car dès le 1er juillet 2011 la loi sur les Prestations complémentaires (PC Familles) est entrée en vigueur. Donc, nous assistons à une double progression à la fois des coûts liés au RI mais aussi des PC Familles.

Dès la publication des résultats 2016, votre comité en fera l'analyse et vous tiendra informés de l'évolution des chiffres de la facture sociale. Ces évolutions sont sources de préoccupations pour notre association et nos membres, dès lors vous pouvez compter sur la détermination de l'AdCV pour le suivi de ce dossier.

Rencontre avec les Députés du 7 décembre 2016

Le mercredi 7 décembre prochain, le Comité de l'AdCV a organisé une rencontre avec les députés du Grand Conseil vaudois. A cette occasion, nous présenterons notre point de vue



sur la récente révision de la péréquation, la facture sociale et les nombreuses modifications intervenues dans le domaine de l'aménagement du territoire. Seront également présents à cette réunion des Syndics de communes membres de notre Association particulièrement touchées par la nouvelle péréquation. Toujours au sujet de cette péréquation, le Comité proposera aux députés de créer avec ceux qui le voudraient un groupe de travail qui se penchera sur les nombreux problèmes techniques qu'elle pose et les solutions pour y remédier.

Sortie récréative

La prochaine sortie se déroulera le **5 juillet 2017 à Corbeyrier**. Celle de 2018 se déroulera à **Le Vaud**, à une date qui reste encore à déterminer. Nous remercions chaleureusement ces deux communes.

Assemblées générales en 2017

Jeudi 16 mars 2017	Saint-Sulpice
Jeudi 15 juin 2017	Le Vaud
Jeudi 28 septembre 2017	Montricher
Jeudi 30 novembre 2017	Penthalaz

Nous remercions la commune de Le Vaud pour son accueil en juin prochain ainsi que les communes de Saint-Sulpice, Montricher et Penthalaz qui se sont portées candidates ce soir pour nos autres assemblées 2017.

AdCV - UCV

Il y a quelques jours, Mme Wyssa, Présidente de l'UCV, a fait parvenir à notre Présidente un courriel portant sur une éventuelle rencontre entre nos instances dirigeantes afin d'évoquer les modifications statutaires de l'UCV qui permettraient la création d'une nouvelle entité qui réunirait toutes les communes vaudoises.

Cette proposition a été examinée par le Comité de l'AdCV qui a décidé de l'écarter. Le Comité estime en effet que les statuts actuels et l'organisation de l'UCV ne laissent pas suffisamment de place aux petites et moyennes communes pour faire valoir leur avis et défendre leurs intérêts.

Bien entendu, cette réponse ne veut en aucun cas dire que le Comité ne souhaite pas continuer de collaborer avec l'UCV et à rechercher avec elle des points de convergence permettant d'adopter, chaque fois que cela est possible, une position commune vis-à-vis du Conseil d'Etat.

Globalement, la position du Comité a été bien accueillie par l'Assemblée.



Présentation du séminaire de gestion participative aux porteurs d'enjeux par Mmes B. Gonzalez et U. Dubois

Les personnes visées nous ont présenté leur réseau « Sociolution » ainsi que leur séminaire sur la gestion participative des porteurs d'enjeux, qui est souvent confondue avec les différents processus de consultations administratives permettant à la population de prendre position sur un projet défini. Elles proposent une démarche qui implique les acteurs concernés et les personnes touchées bien avant les consultations officielles et les font participer au développement des projets (pour les détails, voir le PowerPoint sur notre site).

Allocution du Syndic de Saint-Prex

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune au travers de magnifiques photos, M. Daniel Mosini, Syndic du lieu, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée. Nous remercions chaleureusement la commune de Saint-Prex pour son hospitalité !

Contact :
Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63

Annexe : article du journal « La Côte » du 6 décembre 2016